

AFFAIRE N° 39/1. - Approbation d'une dépense de 45 000 Frs pour l'installation d'un poste téléphonique.

LE MAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Je vous prie de bien vouloir approuver la dépense suivante :

Installation d'un poste téléphonique public chez Monsieur GRONDIN Marc -
LA BRETAGNE - SAINTE CLOTILDE - Poste 21.06.97 45 000 Frs

La dépense est prévue au chapitre 934 - article 664 du budget
1971.

Mesdames et Messieurs, je mets la question aux voix.

Adopté à l'unanimité.

En
Saint-Jeais, le 11 Mars 1971
Bon le fait
Le Secrétaire Général
Signé : Ph. Kesseli
Bon copie certifiée conforme
Le Directeur des Affaires Financières
M. E. Abaou